

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DG-OS DU 14 JANVIER 2020 SUR LA CRISE SANITAIRE

Cette nouvelle année commence comme elle s'est finie avec cette 1ère réunion dédiée au suivi de l'évolution de la crise sanitaire. Le début de la séance a fait l'objet d'échanges sur l'organisation de l'agenda social et la tenue d'un GT dédié au LDG Promotion le 25 janvier 2021. La suite de la séance a été consacrée à l'examen des questions sanitaires.

### SUR LES QUESTIONS LIEES AU DIALOGUE SOCIAL

Un agenda social pour le 1<sup>er</sup> semestre a été présenté aux OS. Des questions se posent sur les modalités d'organisation des CT (distanciel, audio, viso, mixte, ...). Le premier GT proposé le 25 janvier doit porter sur les LDG Promotion. La DG a expliqué que les LDG de la douane devaient être validées officiellement lors du CTR prévu le 8 février pour que des promotions puissent être prononcées en 2021. Il apparaît, en première analyse (le projet amendé a été transmis aux OS la veille de la réunion), que les points « **irritants** », pour reprendre la terminologie de la DG, ont été retirés du nouveau projet. Celui-ci ne reprendrait donc que les dispositions imposées par la loi, à savoir, principalement, des promotions dorénavant basées sur la mérite et non plus sur l'ancienneté. Malheureusement, la DG a prévu que les points « **irritants** » seraient tout de même discutés au deuxième semestre pour être ensuite intégrés dans les LDG.

***Si la version « allégée » des LDG, qui doit être discutée lors du CTR du 8 février, est conforme à la loi, la CGC DOUANES ne comprendrait pas, compte tenu du contexte social déjà très lourd, la nécessité de remettre sur la table une version « irritante » au cours du 2ème semestre.***

## SUR LES QUESTIONS SANITAIRES

**Scolarité des stagiaires de l'ENBD La Rochelle** : La rentrée des contrôleurs stagiaires s'est bien passé. Les stagiaires ont tous été dépistés à leur arrivée à l'école. Seul un tiers des stagiaires a accepté de se faire tester (l'école ne peut pas imposé un dépistage obligatoire). Une autre campagne a été organisée quelques jours après, avec une sensibilisation par des médecins de prévention. Au final, environ 3/4 des agents ont accepté de se faire dépistés. Tous les tests ont été négatifs. Ce sont des tests PCR et non pas antigéniques qui ont été utilisés, car plus fiables. L'ARS recommande de faire des tests à chaque retour de week-end car les stagiaires sont un public à suivre de près, dans la mesure où ils représentent à risque en terme de propagation du virus.

**Vaccination prioritaire des agents des douanes** : à ce jour, pas de calendrier spécifique pour les douaniers qui sont toujours prévus dans la 3ème étape de la campagne nationale de vaccination, celle concernant les personnels des secteurs indispensables au bon fonctionnement du pays. La question qui se pose est de savoir si tous les douaniers seront visés par cette campagne ou seulement certains ( les plus fragiles, ceux en contact avec le public, ceux exerçant en école, ...)

**Couvre feu** : la DG attend les annonces devant être faites par le Premier Ministre ce soir. Elle préconise l'aménagement des horaires pour tenir compte des contraintes liées à la mise en place d'un couvre feu à 18h00, afin d'éviter l'affluence dans les transports en commun et la trop forte concentration d'agents en même temps dans les services.

**Application du décret du 8 janvier 2021 sur les arrêts maladie et la suspension du jour de carence** : L'objectif est de permettre aux agents qui pensent être atteints du covid de se voir délivrer une ASA pour leur permettre d'aller se faire tester très vite. Le dispositif et sa déclinaison en douane est encore assez confus mais il faut retenir que cela ne concerne que les pathologies liées au Covid (ce qui est donc différent de la première formule ayant été appliquée au printemps et qui visait tous les arrêts de travail), et est borné dans le temps (à compter du 10 janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021).

**Brexit** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le trafic avec le Royaume Uni est très faible en raison de la crise sanitaire. La charge de travail sur les opérations de dédouanement, comme sur la circulation des voyageurs, est donc très limitée (1 Eurostar par jour). Selon la DG, les entreprises ont mal préparé le Brexit et nous sommes encore en situation de « rodage ».

**Recensement RH des cas Covid** : Il n'y a pas d'augmentation significative du nombre de cas depuis 3 semaines et il semble que les fêtes n'ont pas provoqué non plus une augmentation des cas.

**Contrôles migratoires** : il y a eu une action ciblée sur les skieurs revenant des stations de ski helvétiques pendant la période des fêtes de fin d'année. La DG a expliqué le contexte réglementaire permettant ces contrôles. Dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire, le Préfet peut en effet demander aux services douaniers de mettre en œuvre des mesures liées à l'ordre public. Un décret est venu préciser qu'un Préfet pouvait décider d'appliquer des mesures de quarantaine pour des skieurs revenant de Suisse... En pratique, des services douaniers ont donc fait du ciblage pour orienter les personnes concernées vers les Préfets, présents sur place, pour que ceux-ci puissent mettre en œuvre des mesures de quarantaine. Les douaniers ont également été sollicités pour distribuer des flyers à la demande des Préfets. ***A l'heure où l'on discute beaucoup de ce que doit être le cœur de métier de la douane, la CGC DOUANES préférerait que la douane soit affirmée comme une administration du maintien de l'ordre économique, fiscal et financier, surtout sur la frontière suisse, plutôt que d'être associée à de tels dispositifs.***

**Redéploiement des agents de la DIPA** : en préambule, la DG a rappelé que PAF a redéployé ses effectif, des aéroports vers d'autres frontières. Elle souhaite que la douane redéploie également ses effectifs de la DIPA vers d'autres interrégions. La DG indique **qu'il ne faut plus se baser sur la base de volontariat** pour redéployer les agents car il n'est pas question de laisser l'inactivité s'installer sur des périodes longues. D'un point de vue juridique, il y avait deux solutions : soit l'on considère que la crise est durable, et il fallait envisager des restructurations pour réaffecter les agents. Ou alors, il faut procéder par des ordres de mission pour déployer les agents sur d'autres affectations, de façon temporaire. C'est cette solution qui a été retenue par la DG. La mise en œuvre sera faite à partir de mars. La DG a d'ailleurs reconnu qu'il y avait des besoins sur d'autres résidences, confirmant ainsi de manière implicite que les effectifs douaniers actuels ne sont pas adaptés au besoin.

#### **Tableau de suivi des questions posées par les OS :**

- données personnelles demandés aux agents de Dunkerque pour effectuer des contrôles à la demande de la DGCCRF : des téléphones portables administratifs vont être mis à disposition des agents des douanes concernés pour leur éviter de communiquer leur numéro professionnel.
- les retraits de congés pour les CSDS et CSDA au titre de l'ordonnance du 15 avril 2020 : 252 agents sont concernés, et 23 ont fait l'objet de retrait de jours de congés pour un montant total de 60 jours retirés.
- formation TPCI des stagiaires contrôleurs : des discussions sont toujours en cours pour habiliter les internes au tir et aux TPCI au niveau déconcentré. Ces questions ne sont pas encore réglées.
- Charge de travail des services FP. La question est bien identifiée par la DG ... Le livret de stage des stagiaires a été allégé pour soulager le suivi par les services FP.

- épreuve pour les inspecteur PSE annulée : il y a eu une erreur sur un langage informatique et une épreuve a été annulée pour ne pas risquer une rupture d'égalité entre les candidats. L'épreuve d'oral a été allongée pour compenser, car la DG a besoin d'inspecteurs PSE et il n'était pas envisageable d'annuler le concours. La question sur le niveau des candidats ainsi recrutés, sans évaluer leur compétence dans un langage informatique, est donc posée.

- concours d'inspecteur principal : à la dgfip, ils mettent en œuvre une modalité dérogatoire compte tenu de la crise sanitaire et les candidats ne se voient pas opposer la limite de 5 candidatures à cette sélection. La dgfip a décidé d'opérer ainsi car ils considèrent que le contexte a un impact sur les conditions d'organisation. La douane n'est pas dans cette situation et donc cette modalité ne sera pas transposée en douane.

- droit à la déconnexion et renvoi des lignes téléphoniques dans le cadre du télétravail : La solution softphone devrait permettre de mettre en œuvre des plages d'appel et de limiter les appels hors temps de travail de l'agent.

La prochaine instance de suivi de la situation sanitaire aura lieu la semaine prochaine.

Vous trouverez ci-dessous le recensement RH Covid au 7 janvier 2021.

DI DR SCN	Présent			Télétravail			Isolement (Septaine)			COVID avérés			Nouveaux cas COVID	
	au moins un jour par semaine			demande au cours de la semaine			cumul depuis le 26/10/2020			depuis le 17/12				
	OP/CO AG	SU	Total	OP/CO AG	SU	Total	OP/CO AG	SU	Total	OP/CO AG	SU	Total	17/12/20	Différentiel
DNGCD	43	389	432	24	55	79	1	1	2	1	18	19	16	3
DNRED	195	358	553	161	4	165	4	8	12	5	27	32	30	2
DNRFP	159	64	223	222	158	380	10	0	10	4	11	15	12	3
CID	42	3	45	124	0	124	0	0	0	5	2	7	7	0
DNSCE	68	7	75	144	0	144	0	0	0	0	1	1	1	0
UIP	1	9	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SEJF	35	133	168	16	110	126	0	0	0	3	24	27	26	1
DI HAUTS DE FRANCE	289	597	886	263	26	289	1	3	4	4	49	53	33	20
DI GRAND EST	365	333	698	261	13	274	2	2	4	6	23	29	23	6
DI BOURGOGNE	215	159	374	223	8	231	0	5	5	4	14	18	18	0
DI AUVERGNE RHONE ALPES	358	352	710	363	27	390	0	6	6	24	23	47	47	0
DI PACA CORSE	257	288	545	329	33	362	7	11	18	8	47	55	45	10
DI OCCITANIE	235	299	534	229	7	236	4	1	5	7	15	22	18	4
DI NOUVELLE AQUITAINE	264	253	517	355	21	376	2	3	5	11	9	20	17	3
DI BRETAGNE	200	193	393	198	8	206	0	0	0	7	3	10	10	0
DI NORMANDIE	272	172	444	281	12	293	0	0	0	13	9	22	22	0
DI PARIS-AEROPORTS	410	290	700	129	24	153	8	7	15	24	46	70	59	11
DI IDF	347	251	598	322	10	332	1	2	3	27	22	49	47	2
DI ANTILLES GUYANE	87	51	138	17	0	17	0	0	0	0	1	1	1	0
DR GUADELOUPE	61	88	149	35	3	38	0	0	0	0	1	1	1	0
DR GUYANE	38	42	80	7	1	8	6	0	6	2	4	6	4	2
DR REUNION	66	33	99	28	0	28	0	0	0	1	0	1	1	0
POLYNESIE FRANCAISE	31	20	51	14	0	14	0	1	1	7	1	8	8	0
DR NOUVELLE CALEDONIE	57	19	76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAINT PIERRE ET MIQUELON	12	9	21	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
DR MAYOTTE	35	17	52	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0
PSG	5	0	5	9	0	9	0	0	0	1	0	1	1	0
SPID	4	0	4	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
COM	10	0	10	16	0	16	0	0	0	3	0	3	3	0
IS	6	0	6	13	0	13	0	0	0	1	0	1	1	0
DRI	6	0	6	13	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0
RH1	6	0	6	13	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0
RH2	8	0	8	10	0	10	0	0	0	2	0	2	2	0
RH3	25	0	25	16	0	16	0	0	0	1	0	1	1	0
RH4	6	0	6	9	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0
MOMRH	7	0	7	7	0	7	0	0	0	1	0	1	1	0
SD de RH	2	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SD RH	54	0	54	56	0	56	0	0	0	4	0	4	4	0
FIN1	6	0	6	22	0	22	0	0	0	3	0	3	3	0
FIN2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FIN3	13	0	13	12	0	12	0	0	0	3	0	3	3	0
EPA MASSE	10	0	10	15	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0
SD de FIN	3	0	3	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
SD FIN	19	0	19	40	0	40	0	0	0	3	0	6	6	0
SI1	6	0	6	22	0	22	0	0	0	0	0	0	0	0
SI2	5	0	5	15	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0
SI3	6	0	6	11	0	11	0	0	0	1	0	1	1	0
Cellule innovation	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SD de SI	3	0	3	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
SD SI	20	0	20	52	0	52	0	0	0	1	0	1	1	0
JCF1	4	0	4	18	0	18	0	0	0	4	0	4	2	2
JCF2	7	0	7	14	0	14	0	0	0	1	0	1	1	0
JCF3	8	0	8	15	0	15	0	0	0	1	0	1	1	0
SARC	24	0	24	21	0	21	0	0	0	1	0	1	1	0
SD de JCF	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SD JCF	44	0	44	69	0	69	0	0	0	7	0	7	5	2
COMINT1	11	0	11	14	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0
COMINT2	15	0	15	10	0	10	0	0	0	3	0	3	3	0
COMINT3	14	0	14	23	0	23	0	0	0	0	0	0	0	0
MA2E	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
SD de COMINT	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SD COMINT	40	0	40	50	0	50	0	0	0	3	0	3	3	0
FID1	5	0	5	13	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0
FID2	7	0	7	10	0	10	0	0	0	1	0	1	1	0
FID3	9	0	9	17	0	17	0	0	0	2	0	2	2	0
SD de FID	2	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SD FID	23	0	23	41	0	41	0	0	0	3	0	3	3	0
Réseau1	11	0	11	14	0	14	1	0	1	0	0	0	0	0
Réseau2	11	0	11	20	0	20	1	0	1	1	0	1	0	1
Transversalité et Outre-Mer	4	0	4	2	0	2	0	0	0	1	0	1	1	0
Mission fiscale	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
SD de RESEAU	1	0	1	2	0	2	0	0	0	1	0	1	1	0
SD RESEAU	27	0	27	41	0	41	2	0	2	3	0	3	2	1
DSECE	11	0	11	13	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0
														0
<b>TOTAL DI</b>	4142	4429	8571	3756	520	4276	46	50	96	163	350	513	446	67
<b>TOTAL DG</b>	282	0	282	428	0	428	2	0	2	32	0	32	29	3
<b>TOTAL</b>	4424	4429	8853	4184	520	4704	48	50	98	195	350	545	475	70

